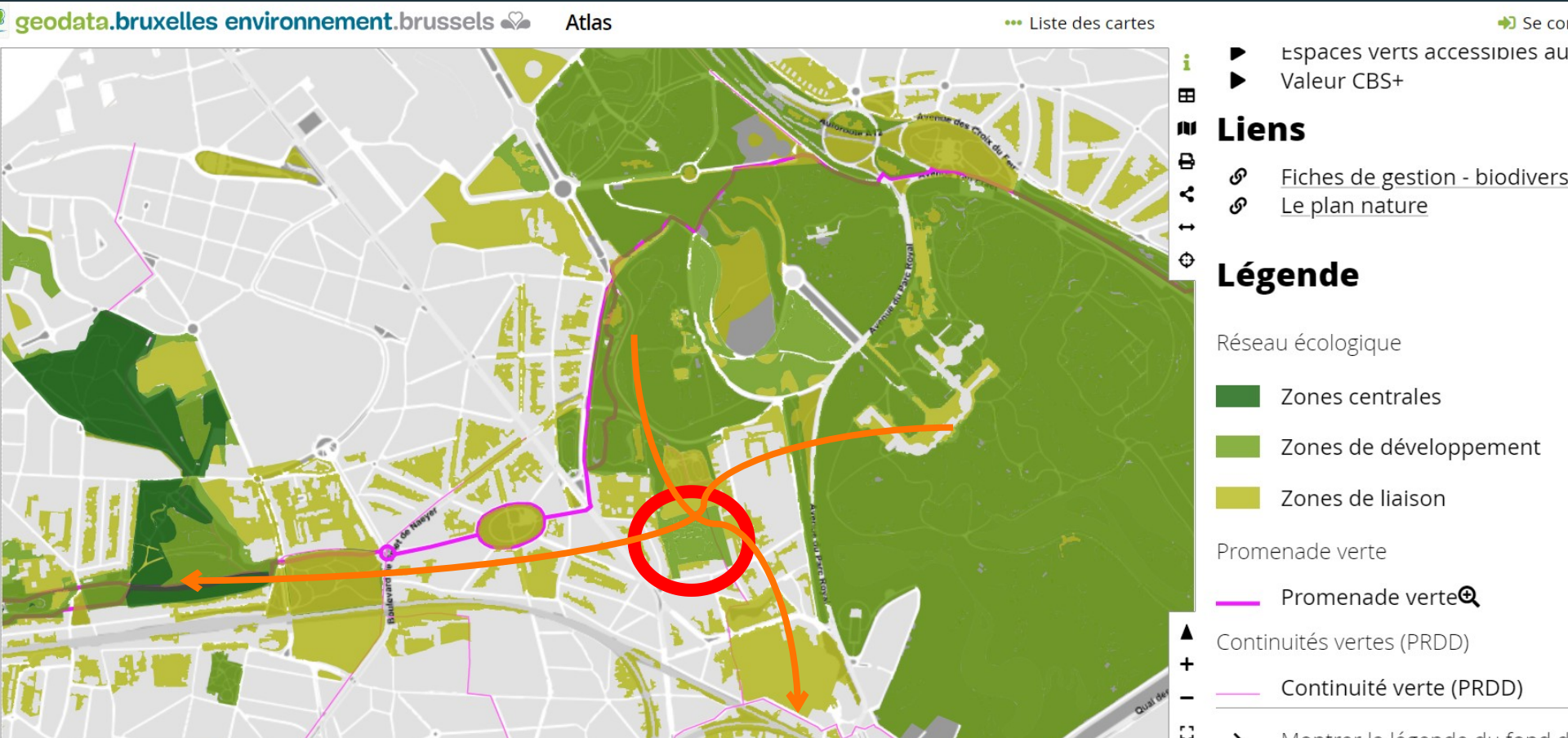


Site du Donderberg au niveau du REB



Zone de développement : site de moyenne valeur biologique ou de haute valeur biologique potentielle qui contribue ou est susceptible de contribuer à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des espèces et habitats naturels d'intérêt communautaire et régional .

Intérêt du site

- **Élément pertinent du maillage vert sur Bruxelles**
- **Diversité des milieux et strates végétales**
- **Espace ouvert/friche**
Habitat rare en contexte urbain
- **Patrimoine arboricole intéressant**
(vieux verger)
- **Espace préservé sur une longue durée**
- **Diversité au niveau des chauves-souris (espèces protégées) :**
Sérotine commune, Murin de Daubenton, Noctule, Pipistrelle de Nathusius, Pipistrelle commune et Oreillards indéterminés.



Observations et critiques par rapport au projet

- **Statut de zone verte demandé** par Bruxelles-Nature lors des différentes enquêtes publiques relatives aux projets de PRAS PRD et PCD
- **La toiture verte bienvenue mais ce n'est pas une compensation suffisante** à l'imperméabilisation du sol en zone de développement
- **Manque d'un relevé faunistique et pédologique complet** pour évaluer l'impact de l'abattage et de la construction
- « **Réflexion sur la gestion de la faune et de la flore pour le site de Hop** »: bonne initiative mais il y a un manque d'information
- **Amélioration par rapport au projet précédent MAIS** les mesures d'évitement et de réduction de l'impact ne semblent pas aller assez loin

Contradictions avec différentes stratégies politiques

Au niveau régional

→ **Plan régional de développement durable**

Axe 2 : Mobiliser le territoire en vue du développement d'un cadre de vie agréable, durable et attractif

- Stratégie 6: Renforcer le paysage naturel
- Stratégie 7: Préserver et améliorer le patrimoine naturel régional

→ **Plan Nature**

- Obj 2 : Consolider le maillage vert régional

→ **Stratégie Good Soil**

→ **Stratégie Good Food**

Au niveau de la ville de Bruxelles

→ **Plan canopée 2020-2030 de la ville de Bruxelles**

1^{er} axe: Préserver le patrimoine arboré existant

→ **Programme de Politique générale 2018-2024**

